restreindre le personnel du couseil exécutif; alors le Bas-Canada, comme cela s'est vu, ne pourra s'y faire représenter que par trois membres; et si tous trois sont des Franco-Canadiens—comme ils le seront inévitablement, car la race française ne consentirait pas à avoir moins de trois représentants sur douze, - je vous le demande, est-ce que les Irlandais catholiques et les Anglais protestants ne se sentiront pas lésés? Impossible de se le cacher, ils devront s'en montrer très mécontents, et avec ce sentiment, pousser à la révolte. Je suppose que l'on dira aux Irlandais catholiques: "Ah! mais vous aurez parmi les membres du gouvernement un Irlandais catholique de Terreneuve." Si tel est le cas, il leur faudra adopter pour règle de conduite les principes partagés par les Irlandais catholiques de Terreneuve, sans songer aux idées plus larges et plus élevées. Aux Anglais protestants, l'on dira à leur tour: "Vous commandez une majorité parlant votre langue et partageant vos croyances religieuses, formée de membres du Haut-Canada et des provinces maritimes; vous devriez être satisfaits de cela et vous reposer sur le gouvernement de l'administration de vos affaires." "Oh! il le faut! Fort bien; alors nous allons régler notre ligne de conduite, non pas d'après celle de l'Amérique Anglaise ou même du Bas-Canada, mais bien d'après les préjugés ou les passions qui prévalent dans le Haut-Canada et les provinces maritimes!" (Ecoutez!) Ces éléments de discorde dans le Bas-Canada produiront, n'en doutez pas, les plus mauvais résultats, et parmi ceux qui se verront ainsi lancés dans la voie de la révolte, il s'en trouvera un grand nombre dont les tendances seront améric ines et qui en appelleront aux influences du dehors pour se protéger. Tel sera l'effet direct de ce système; et si quelqu'un m'affirme qu'il doit produire l'harmonie dans le gouvernement de ce pays, je lui dis que je ne comprends rien à sa prophétie. Dieu merci! M. l'ORA-TEUR, je ne crains pas que l'on m'accuse de fanatisme contre les sectes ou les partis. fut un temps en Canada où il était presqu'impossible à ceux qui parlaient ma langue, d'élever la voix pour dire que, tout considéré, les Franco-Canadiens ne méritaient pas qu'on les fit disparaître de la face de la terre. Je puis dire qu'alors j'ai combattu cette doctrine de toute mon énergie. Le souvenir des tristes évènements de cette époque est encore frais à ma mémoire, et je

redoute beaucoup de voir revenir ces jours néfastes si nous persistons à adopter ces résolutions. Et je ne crains pas de voir mes sentiments mal interprétés ou faussés, quand je déclare dans cette enceinte que le pays est en danger et que je sonne l'alarme. Si des troubles de cette nature viennent à sugir, ils ne tarderont pas à faire le tour de toute la confédération. Partout, dans toutes ses parties, dans chaque province, il existe des minorités qui subiront cette influence. Dans les provinces maritimes et à Terreneuve, l'incendie n'attend que la mèche pour s'allu-Et, en face d'une pareille situation, l'on vient vous parler de fonder " une nouvelle nationalité," de rallier toute la population autour de son nouveau gouvernement à Outaousis! M. l'ORATEUR, une pareille chose est-elle possible? Dans notre société, nous comptons un bon nombre des nôties dont la pensée nationale et le cœur même sont à Londres; un grand nombre d'autres encore dont les sympathies se concentrent sur Québec, et qui, entraînés par la force de leurs sentiments, portent leurs regards vers Paris; d'autres aussi, et ils sont nombreux, dont les yeux se baignent de larmes au seul souvenir de la Verte Erin; et enfin, il existe une certaine classe de nos compatriotes qui ont un faible pour Washington; mais est-il un grand nombre d'entre nous qui soient sincèrement attachés à la cité d'Outaouais, le siège de la nouvelle nationalité que l'on veut créer? Dans un temps à venir, quand les populations auront mûrement réfléchi sur ces questions qui soulèvent les préjugés nationaux, qui enhardissent les passions, l'idée de notre nationalité paraîtra très étrange! Il se sera alors formé une autre nationalité plus ancienne qui tiendra la première place dans le cœur du peuple. (Ecoutez!) M. l'ORATEUR, il n'est que juste que j'informe la chambre que je n'ai pas encore atteint le point que je m'étais proposé avant que de reprendre mon siége, mais je me sens forcé d'implorer son indulgence, car mes forces ne me permettent pas de réaliser mon désir. (Applaudissements.)

Le débat est alors ajourné,—M. DUNKIN ayant encore la parole pour demain.

CONSEIL LÉGISL'ATIF.

MARDI, 28 février 1865.

L'Hon. M. CAMPBELL—Avant l'ajournement, je désire présenter à cette chambre